



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 29 | 13 | 7 |

**OBJET : 38-2 - PORT GALLICE -
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE - EXERCICE 2018 -
INFORMATION AU CONSEIL
MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

398949

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie.

Le 27 DEC. 2019
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 30 DEC. 2019

Par délégation du Maire.

La Directrice des Affaires Générales
du Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 13/12/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-
DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI,
M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme
Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VILLEMEN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie
BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite
BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI,
Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, Mme
Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu
GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Michèle
MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

M. Serge AMAR à M. Jacques GENTE,
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric DUPLAY,
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD,
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Sophie NASICA,
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
M. Marc GERIOS à Mme Françoise THOMEL

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M.
Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation du Port Gallice à la S.A.S. GALLICE 21, par une délibération en date du 17 décembre 2016, prenant effet au 31 décembre 2017 à minuit pour une durée de 15 ans depuis portée à 16 ans par avenant n°1.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, la S.A.S du port Gallice a transmis le rapport annuel du délégataire pour l'année 2018, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Il s'agit donc de la première année d'exploitation par ce délégataire de ce port de 436 places, dont 101 ont pu faire l'objet de contrats de garantie d'usage.

Le Chiffre d'Affaires de l'année 2018 s'est élevé à 4.011.385 €, et le résultat net à 42.171 €.

En ce qui concerne la redevance, la Ville a appelé en 2018 pour 3.654.240,00 € de redevances. Pour information, au 20 décembre 2019, la Ville a appelé 5,65 M€ de redevances.

Le délégataire a effectué des investissements à hauteur de 1 M€ en 2018.

Le délégataire s'est particulièrement inscrit dans une démarche de développement durable. Il a notamment obtenu le maintien de la certification « port propre ».

En synthèse, on peut indiquer que, alors que l'année 2018 a été la première année d'exploitation, le délégataire a pu anticiper ce démarrage, par exemple, en commercialisant, dès 2017, des garanties d'usage.

Ainsi, malgré quelques ajustements bien naturels dans le cadre de la prise en main d'un tel équipement, celle-ci s'est faite d'une façon tout à fait sereine.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 9 décembre 2019.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire la S.A.S. du Port Gallice – Juan-les-Pins – Cap d'Antibes s'agissant de la délégation de service public du Port Gallice, pour l'exercice 2018.

Accusé réception Sous-préfecture :

Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.38-2 - PORT GALLICE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2018 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 30/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 30/12/2019

Numéro de l'acte : lmc1734238 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191220-lmc1734238-DE

Date de décision : 20/12/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public